



Agir ensemble

pour le bassin versant de L'HUVEAUNE

Qu'est-ce qu'un Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI) ?

Les programmes d'actions de prévention contre les inondations (PAPI), lancés en 2002, ont pour objet de **promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation** en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement

Le PAPI d'intention permet la réalisation des études nécessaires à l'élaboration du dossier PAPI complet, permettant alors la réalisation de travaux.

Les actions inscrites au programme d'un PAPI se déclinent selon les 7 axes suivants :

- Améliorer la **connaissance** des aléas et la **conscience du risque**
- Assurer la **surveillance** des inondations
- **Gérer l'alerte et la crise**
- Promouvoir la prise en compte du risque inondation dans **l'urbanisme**
- Réduire la **vulnérabilité des personnes et des biens**
- Ralentir les **écoulements**
- Gérer les **ouvrages de protection** hydraulique

La démarche PAPI se base notamment sur un principe de **solidarité amont-aval** entre les acteurs du bassin versant. *(Par exemple : optimiser une zone d'expansion de crue juste à l'amont d'un secteur urbanisé vulnérable, gérer du ruissellement pluvial avant que celui-ci ne rejoigne le cours d'eau, etc.)*

Le SIBVH : porteur du PAPI d'intention du bassin versant de l'Huveaune

Objet initial de la création du Syndicat de l'Huveaune en 1963, la question des inondations constitue depuis 2012 un volet à développer dans le cadre de la gestion en déploiement à l'échelle du bassin versant (cf. Contrat de Rivière / enjeu D : gestion quantitative du ruissellement et des inondations). Le PAPI est l'un des outils de mise en œuvre de ce volet « inondations » sur le territoire de l'Huveaune.

Le SIBVH s'engage en 2017 en tant que porteur de cette démarche. Un état des lieux conduira à la définition d'une stratégie locale permettant de construire un programme d'actions de gestion du risque inondation.

Sur le territoire de l'Huveaune, **la démarche PAPI constitue une déclinaison de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) des fleuves côtiers de la Métropole Aix-Marseille Provence**, approuvée début 2017 par le Préfet.

Cette démarche intègre la logique de **gestion concertée et intégrée** (multi-enjeux et thématiques) des milieux aquatiques.

Au regard d'un pré-diagnostic des avancées du bassin versant de l'Huveaune sur ces thématiques, la démarche est lancée au stade d'élaboration d'une stratégie et d'un programme d'actions au stade d'études (« PAPI d'intention »). Un PAPI « travaux » suivra.

Comment contribuer au montage du PAPI d'intention de l'Huveaune ?

Collecte des différentes sources et bases de données en appui au SIBVH et son bureau d'étude SEPIA



- Diagnostic de l'aléa : connaissance des phénomènes de ruissellement, connaissances existantes des phénomènes de débordement de cours d'eau (TRI, PPRI)
- Diagnostic d'enjeux : données socio-économiques, vulnérabilité des réseaux, environnement, urbanisme...
- Diagnostic de la gestion de crise : outils actuels de surveillance, système d'alerte, outils existants...

● Juin 2017
● Oct 2017

Préfiguration des projets à étudier dans le programme d'études du PAPI d'intention



- Identification des projets en zone inondable et estimation de leur impact (modification de l'aléa, augmentation/ réduction des enjeux...)
- Evaluation des marges de manœuvre existantes pour la prise en compte du risque inondation dans le projet – études à mener
- Préfiguration des maîtrises d'ouvrage

Montage du programme d'études



- Réalisation de fiches pour chaque étude envisagée – identification des études nécessaires à la réalisation des travaux en phase PAPI complet
- Positionnement des maîtrises d'ouvrages études

● Décembre 2017

Quels bénéfices du PAPI pour les porteurs de projet ?

Outre l'**opportunité d'être accompagné pour régler une problématique particulière en lien avec les 7 axes** décrits ci-avant, inscrire une action au PAPI permet de **bénéficier de subventions** au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs, également appelé fonds Barnier, pour sa mise en œuvre. Par exemple, la subvention accordée au financement des études relatives à la connaissance des aléas ou des enjeux dans des communes couvertes par un PPRI prescrit ou approuvé est de 50 %. Les plans de financements peuvent être complétés parfois jusqu'à 80%.

Le PAPI permet d'intégrer des projets à un programme d'actions cohérent avec la stratégie établie sur l'ensemble du bassin versant. Il s'agit pour les porteurs de projets, au-delà d'un montage financier avantageux, d'être précurseurs dans des **actions innovantes** répondant aux enjeux de gestion des inondations et du développement du territoire sur le bassin versant de l'Huveaune.

Le PAPI d'intention Huveaune construit avec les acteurs locaux

Chaque acteur du territoire est invité à participer à la construction du programme d'actions. Ainsi, le SIBVH et son assistant à maîtrise d'ouvrage dans cette mission, SEPIA, se tiennent disponibles pour tout partage d'informations et d'idées permettant d'alimenter le diagnostic du territoire et la préfiguration d'études et de travaux suivant les éléments évoqués ci-dessus. Le PAPI a vocation à se mettre en œuvre selon un principe de maîtrise d'ouvrage partagée permettant efficacité, avancées locales avec répercussion globale, approche multithématiques et innovation à l'échelle du territoire.

Contact SIBVH : Célia Damagnez – c.damagnez@syndicat-huveaune.fr – 04 42 62 80 96